

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2001910	Date d'inspection Le 01 novembre 2022
Nom de l'établissement Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401
Adresse 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	04 nov. 2022	
Commentaires : Aucun exercice d'évacuation d'urgence n'a été fait pour le mois d'octobre. Une photo de la grille mensuelle pour les exercices d'évacuation sera envoyée par courriel pour novembre et décembre.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	04 nov. 2022	
Commentaires : Aucun exercice d'évacuation d'urgence n'a été fait pour le mois d'octobre.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	04 nov. 2022	
Commentaires : La vérification mensuelle pour le parc de l'école n'a pas été faite pour le mois d'octobre. Une photo de la grille sera envoyée par courriel lorsque faite pour le mois de novembre.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des espaces de rangement, des effets personnels, de l'alimentation, des dossiers pour les enfants (consentements signés) et des dossiers pour les employés. Observation de la collation fournie par les parents. Les enfants se préparent à aller à l'extérieur à la fin de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Le 01 novembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Tina Marquis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 novembre 2022

Date